



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE REGION ILE  
DE FRANCE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°IDF-006-2018-01

PUBLIÉ LE 3 JANVIER 2018

# Sommaire

## ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-052 - ARRÊTÉ n° DS-2017 / 103 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Démocratie sanitaire (2 pages)	Page 4
IDF-2017-12-18-050 - ARRÊTÉ n° DS-2017 / 104 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Directeur du Pôle Démocratie sanitaire (2 pages)	Page 7
IDF-2017-12-18-051 - ARRÊTÉ n° DS-2017 / 110 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Directeur adjoint du Pôle Démocratie sanitaire (2 pages)	Page 10
IDF-2017-12-18-049 - ARRÊTÉ n° DS-2017 / 117 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Responsable de la communication (2 pages)	Page 13
IDF-2017-12-18-048 - ARRÊTÉ n° DS-2017 / 125 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Directeur Pôle Information et Communication (2 pages)	Page 16
IDF-2017-12-18-046 - ARRÊTÉ n° DS-2017 / 136 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Directeur général adjoint (2 pages)	Page 19
IDF-2017-12-18-047 - ARRÊTÉ n° DS-2017 / 138 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Cheffe de cabinet (2 pages)	Page 22
IDF-2017-12-18-053 - ARRÊTÉ n° DS-2017 / 140 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Département veille et documentation (2 pages)	Page 25
IDF-2017-12-18-045 - ARRÊTÉ n° DS-2017 / 142 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR » du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France - Cabinet du Directeur Général (2 pages)	Page 28

## Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-028 - Arrêté de délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux commissaires aux ventes d'Île-de-France (3 pages)	Page 31
IDF-2018-01-02-029 - Arrêté de délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux commissaires aux ventes de province (3 pages)	Page 35
IDF-2018-01-02-033 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID au cadre A du magasin domanial du pôle ventes mobilières (2 pages)	Page 39
IDF-2018-01-02-020 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID au cadre A du service RH (1 page)	Page 42

IDF-2018-01-02-032 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID au cadre B de la Division procédures et contentieux du pôle ventes mobilières (1 page)	Page 44
IDF-2018-01-02-034 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID au cadre B du magasin domanial du pôle ventes mobilières (1 page)	Page 46
IDF-2018-01-02-022 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux agents de la mission rédaction des actes du pôle évaluations (1 page)	Page 48
IDF-2018-01-02-023 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux agents désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation (3 pages)	Page 50
IDF-2018-01-02-027 - arrêté portant délégation de signature de M. Alain Caumeil, directeur de la DNID aux agents du pôle GPP (5 pages)	Page 54
IDF-2018-01-02-021 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation (1 page)	Page 60
IDF-2018-01-02-030 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux assistants des commissaires aux ventes d'Île-de-France (3 pages)	Page 62
IDF-2018-01-02-031 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux cadres A de la Division procédures et contentieux du pôle ventes mobilières (1 page)	Page 66
IDF-2018-01-02-025 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux cadres A du service contentieux du pôle GPP (1 page)	Page 68
IDF-2018-01-02-024 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux cadres A et B du pôle évaluations (2 pages)	Page 70
IDF-2018-01-02-026 - Arrêté portant délégation de signature de M. Alain CAUMEIL, directeur de la DNID aux enquêteurs du pôle GPP (3 pages)	Page 73
IDF-2018-01-02-018 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la DNID au cadre A du SOV (2 pages)	Page 77
IDF-2018-01-02-014 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la DNID aux agents du pôle PPR (2 pages)	Page 80
IDF-2018-01-02-019 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la DNID aux cadres A des CAV (5 pages)	Page 83
IDF-2018-01-02-015 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la DNID aux cadres A du pôle GPP (3 pages)	Page 89
IDF-2018-01-02-016 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la DNID aux cadres B du pôle GPP (3 pages)	Page 93
IDF-2018-01-02-017 - Arrêté portant délégation de signature de Mme Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la DNID aux cadres C du pôle GPP (3 pages)	Page 97

ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-052

ARRÊTÉ n° DS-2017 / 103

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Démocratie sanitaire

## ARRÊTÉ n° DS-2017 / 103

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Bruno VINCENT et de Monsieur Michel HUGUET**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud BLANDEYRAC, chargé de mission gestion des instances de la démocratie sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DEMOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud BLANDEYRAC, chargé de mission gestion des instances de la démocratie sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-050

ARRÊTÉ n° DS-2017 / 104

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Directeur du Pôle Démocratie sanitaire

## ARRÊTÉ n° DS-2017 / 104

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Bruno VINCENT**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel HUGUET, Directeur du Pôle Démocratie sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DEMOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Michel HUGUET, Directeur du Pôle Démocratie sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-051

ARRÊTÉ n° DS-2017 / 110

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Directeur adjoint du Pôle Démocratie  
sanitaire

## ARRÊTÉ n° DS-2017 / 110

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Bruno VINCENT et de Monsieur Michel HUGUET**, délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud DE LA SEIGLIÈRE, Directeur adjoint du Pôle Démocratie sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DEMOS**, les actes valant engagement juridique **sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Arnaud DE LA SEIGLIERE, Directeur adjoint du Pôle Démocratie sanitaire**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-049

ARRÊTÉ n° DS-2017 / 117

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Responsable de la communication

## ARRÊTÉ n° DS-2017 / 117

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Bruno VINCENT et de Monsieur François KOHLER**, délégation de signature est donnée à **Madame Delphine FLANDROIS, Responsable de la communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB COM**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Delphine FLANDROIS, Responsable de la communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB COM**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-048

ARRÊTÉ n° DS-2017 / 125

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Directeur Pôle Information et  
Communication

**ARRÊTÉ n° DS-2017 / 125**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France**

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSPP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

**ARRÊTE**

**Article 1**

En cas d'empêchement de **Monsieur Bruno VINCENT**, délégation de signature est donnée à **Monsieur François KOHLER, Directeur du Pôle Information et communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM et DOC**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur François KOHLER, Directeur du Pôle Information et communication**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM et DOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## **Article 3**

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

## **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-046

ARRÊTÉ n° DS-2017 / 136

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Directeur général adjoint

**ARRÊTÉ n° DS-2017 / 136**

**PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »**

**du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France**

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

**ARRÊTE**

**Article 1**

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint**, à effet de signer, dans le cadre des autorisations d'engagement allouées à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, tous les actes valant engagement juridique.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Jean-Pierre ROBELET, Directeur général adjoint**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-047

ARRÊTÉ n° DS-2017 / 138

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Cheffe de cabinet

## ARRÊTÉ n° DS-2017 / 138

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Bruno VINCENT**, délégation de signature est donnée à **Madame Anna SEZNEC, Cheffe de cabinet**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,

- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## **Article 2**

Délégation de signature est donnée à **Madame Anna SEZNEC, Cheffe de cabinet**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## **Article 3**

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

## **Article 4**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-053

ARRÊTÉ n° DS-2017 / 140

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Département veille et documentation

## ARRÊTÉ n° DS-2017 / 140

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

En cas d'empêchement de **Monsieur Bruno VINCENT et de Monsieur François KOHLER**, délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Elisabeth TREILHOU, Responsable du Département veille et documentation**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées au **CRB DOC**, les actes valant engagement juridique **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Madame Marie-Elisabeth TREILHOU, Responsable du Département veille et documentation**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués au **CRB DOC**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

ARS Ile de France

IDF-2017-12-18-045

ARRÊTÉ n° DS-2017 / 142

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE «  
ORDONNATEUR »

du Directeur général de l'Agence régionale de santé  
Île-de-France - Cabinet du Directeur Général

## ARRÊTÉ n° DS-2017 / 142

### PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE « ORDONNATEUR »

#### du Directeur général de l'Agence régionale de santé Île-de-France

Vu le code de la santé publique, et notamment les articles L.1432-2 et R-1432-55

Vu le décret du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant nomination de Monsieur Christophe DEVYS, conseiller d'État, Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Île-de-France à compter du 17 août 2015

Considérant les centres de responsabilité budgétaires (ci-après dénommés CRB) entre lesquels sont répartis les autorisations d'engagements et crédits de paiements budgétaires alloués à l'Agence Régionale de Santé Île-de-France :

- CRB Pilotage ci-après dénommé CRB PILOT
- CRB Frais généraux ci-après dénommé CRB FG
- CRB Immobilier ci-après dénommé CRB IMMO
- CRB Logistique et sécurité ci-après dénommé CRB LOG
- CRB Soutien juridique ci-après dénommé CRB JURIS
- CRB Masse salariale ci-après dénommé CRB PAYE
- CRB Recrutement et formation ci-après dénommé CRB FOREC
- CRB Relations sociales ci-après dénommé CRB SOC
- CRB Stratégie ci-après dénommé CRB DS
- CRB Informatique ci-après dénommé CRB SI
- CRB Systèmes d'information mutualisés ci-après dénommé CRB SI-M
- CRB Qualité sécurité et protection des populations ci-après dénommé CRB DQSP
- CRB Promotion de la santé et de la réduction des inégalités ci-après dénommé CRB DPSRI
- CRB Offre de soins ci-après dénommé CRB DOS
- CRB Autonomie ci-après dénommé CRB DA
- CRB Communication ci-après dénommé CRB COM
- CRB Documentation ci-après dénommé CRB DOC
- CRB Démocratie sanitaire ci-après dénommé CRB DEMOS

### ARRÊTE

#### Article 1

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Bruno VINCENT, Directeur du Cabinet du Directeur général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des autorisations d'engagement allouées aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, les actes valant engagement juridique :

- **inférieur ou égal à 150 000 euros HT** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget principal,
- **et sans limitation de montant** pour les actes relevant des autorisations d'engagement ouvertes sur le budget annexe FIR.

## Article 2

Délégation de signature est donnée à **Monsieur Bruno VINCENT, Directeur du Cabinet du Directeur général**, à effet de signer, dans le cadre exclusif des crédits de paiement alloués aux **CRB COM, DOC et DEMOS**, la certification des services faits valant ordre de payer donné au comptable.

## Article 3

**Le présent arrêté entrera en vigueur le 1er janvier 2018.**

## Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Île-de-France.

Fait à Paris, le 18 décembre 2017

Le Directeur général  
de l'Agence Régionale de Santé  
Île-de-France

**Signé**

Christophe DEVYS

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-028

Arrêté de délégation de signature de M. Alain CAUMEIL,  
directeur de la DNID aux commissaires aux ventes  
d'Île-de-France

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REF : 2018-32

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale , en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

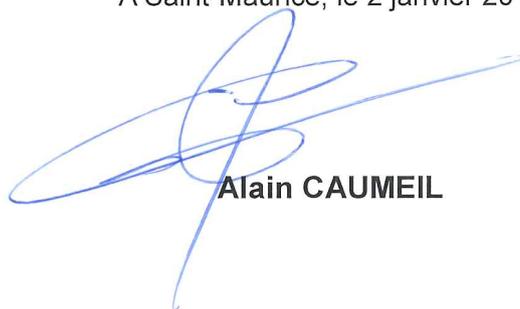
**Article 1<sup>er</sup>**: Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;

- ◆ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;
- ◆ les procès-verbaux de remise de service ;
- ◆ le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie 1er septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ du 2 JANVIER 2018  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques  
 Commissaires aux ventes - Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
EL MANOUZI Amal	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 77, 92, 93, 94, 95.
BRUNET Claire	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
KUPELIAN Marilyne	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 78, 91.
PITOT Sandrine	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-029

Arrêté de délégation de signature de M. Alain CAUMEIL,  
directeur de la DNID aux commissaires aux ventes de  
province

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REF : 2018-33

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ tous les actes administratifs relatifs à l'adjudication des ventes aux enchères ;
- ◆ en matière de cessions par appels d'offres, et sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- les actes constitutifs du dossier de vente après approbation préalable de la direction ;

- l'approbation des soumissions pour les ventes de biens mobiliers dont le montant n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ en matière de cessions amiables, l'avis donné sur les mérites de la demande et sur la valeur vénale du bien mobilier,
- dont l'estimation n'excède pas 25 000 €, hors taxe domaniale,
- accompagné de l'approbation préalable de la direction si l'estimation excède 25 000 €, hors taxe domaniale ;
- ◆ l'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ainsi que les résolutions de ventes et sanctions éventuelles ;
- ◆ les procès-verbaux de remise de service y compris la régie de recettes lorsqu'elle est intégrée au commissariat aux ventes ;
- ◆ le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques  
 Commissaires aux ventes - Pôle Ventes Mobilières

Nom – Prénom	Compétence territoriale
BOURQUIN Christophe	Départements : 1, 7, 26, 38, 42, 69, 73, 74
CHINIARD Christine	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84
CLAUDOT- ROY Thierry	Départements : 8, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
DAVID Aurélie	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.
DAVID Florie	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
GAZUR Michel	Départements : 3, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
LEIZOUR Johann	Départements : 2, 27, 59, 60, 62, 76, 80
MARTIN Olivier	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
RANGER Aurélie	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
CASTANG Karine	Départements : 9, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-033

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID au cadre A du magasin  
domanial du pôle ventes mobilières

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-38

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** En cas d'absence ou d'empêchement de **Mme Sandrine PITOT**, commissaire « Justice – Objets trouvés – Hébergés », **M. Rachid HAMOUNI**, inspecteur des finances publiques, a délégation pour signer en mon nom dans la limite des attributions et compétences définies à ce commissariat :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises, procès-verbal de destruction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ l'instruction des dossiers de restitution relatifs à l'activité de ventes mobilières ;

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-020

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID au cadre A du service  
RH



**DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES  
PUBLIQUES**

**DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS  
DOMANIALES**  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

**REFERENCES : 2018-4**

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

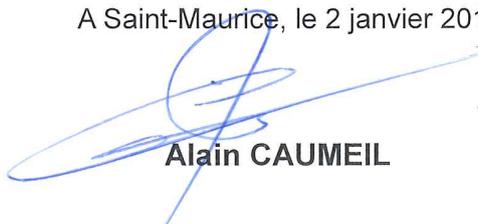
**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** – En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Jean-Marc TALMO**, inspecteur divisionnaire des finances publiques, délégation est donnée dans la limite de ses attributions et compétences à **M. Fabrice LEFLOC**, inspecteur des finances publiques, à l'effet de signer en mon nom tous les actes, décisions et instructions relatifs à la gestion du personnel.

**Article 2** : La présente délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018

  
**Alain CAUMEIL**

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-032

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID au cadre B de la  
Division procédures et contentieux du pôle ventes  
mobilières

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-37

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur en charge de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques et notamment ses articles L3211-17 et suivants ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

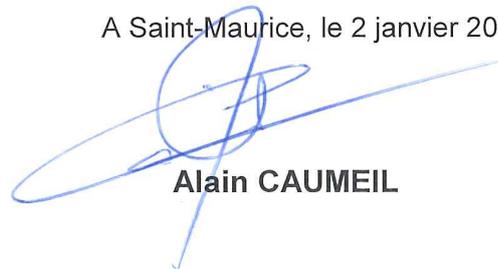
**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale , en qualité de directeur en charge de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1er** - Délégation de signature est doée à **M. Bernard COHEN**, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, les courriers d'accompagnement administratifs simples relatifs aux appels d'offres, aux cessions amiables, aux réclamations et aux marchés publics afférents à l'activité des ventes mobilières.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-034

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID au cadre B du magasin  
domanial du pôle ventes mobilières



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-39

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ; **VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1er** - En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rachid HAMOUNI**, responsable du magasin domanial d'Île-de-France, délégation est donnée à **M. Paul LABICHE**, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, dans la limite des attributions et compétences du CAV « Justice-Objets trouvés-Hébergés » :

- tous les actes de gestion (acceptation ou refus des procès-verbaux de remises) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- l'instruction des dossiers de restitutions relatifs à l'activité de ventes mobilières.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 4 février 2015 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, 2 janvier 2018

  
**Alain CAUMEIL**

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-022

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID aux agents de la mission  
rédaction des actes du pôle évaluations

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REF : 2018-22

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-1, R3211-3, R3211-4, R3211-6 et R3211-7 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL**, administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1** : Délégation est donnée à **Mme Brigitte VILBERT** et **M. Serge BEAUDROUX**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, tous les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, n'excédant pas un montant de 300.000 euros.

**Article 2** : Délégation est donnée **M. Frédéric LAURENT**, administrateur des finances publiques adjoint et à **M. Patrick VILLERONCE**, inspecteur divisionnaire des finances publiques à l'effet de signer, en mon nom, les actes authentiques, y compris ceux en matière de successions vacantes et en déshérence, pour un montant compris entre 300.000 euros et 3.000.000 euros.

**Article 3** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1er septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-023

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID aux agents désignés pour  
agir devant la juridiction de l'expropriation

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00  
REF : 2018-23

## ARRETE

### portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

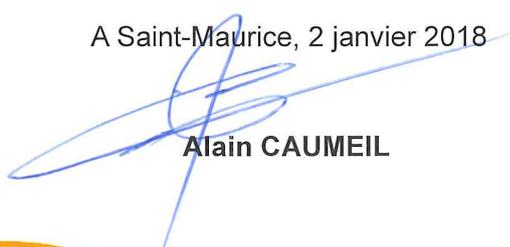
### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Les agents mentionnés en annexe au présent arrêté sont désignés pour agir devant la juridiction de l'expropriation des départements de la région Île-de-France en vue de la fixation des indemnités d'expropriation et, le cas échéant, devant la Cour d'appel compétente :

- au nom des services expropriants de l'Etat ;
- et, sur leur demande, au nom des établissements publics de l'Etat.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1er septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, 2 janvier 2018



Alain CAUMEIL

Annexe à l'arrêté du 2 janvier 2018  
portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant  
devant les juridictions de l'expropriation

Nom du délégataire	Grade
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Françoise AUMAITRE-LOPATA	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Sihem AYADI	Inspectrice principale des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Marie-Louise CHANJOU	Contrôleuse principale des finances publiques
Alain COCHERIL	Inspecteur des finances publiques
Florence COLLART	Inspectrice des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Lionel COUZON	Inspecteur des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur des finances publiques
Eric DAL-BUONO	Inspecteur principal des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Mohamed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Frédéric DOUCET	Inspecteur principal des finances publiques
Élodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Frédéric LAURENT	Administrateur des finances publiques adjoint
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphaël LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Danielle LEFEUVRE LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques

Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Philippe MOJAK	Inspecteur des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Evelyne NEWLAND	Inspectrice divisionnaire des finances publiques
Frédéric CURTELIN	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspectrice des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémie THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOILLIER	Inspectrice des finances publiques
Béatrice VERGEROLLE	Contrôleur des finances publiques
Françoise VIARD	Inspectrice des finances publiques
Patrick VILLERONCE	Inspecteur divisionnaire des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-027

arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
Caumeil, directeur de la DNID aux agents du pôle GPP



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-31

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale,  
directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

- VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;
- VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;
- VU** le code du domaine de l'État, notamment ses articles R 150-2 ; R 158 et suivants ;
- VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;
- VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- tous les courriers, y compris les demandes de prise de possession de valeurs et autres bien détenus par des tiers sans limite de montant, relatifs à l'administration provisoire des successions non réclamées ou à la curatelle des successions vacantes<sup>(1)</sup> dont la gestion a été confiée au domaine ;

<sup>(1)</sup> prévus aux articles 810 et suivants du code civil pour les décès postérieurs au 01/01/2007 (Loi du 23 juin 2006) et aux anciens articles 811 et suivants du code civil pour les décès antérieurs au 01/01/2007 (Loi du 20 novembre 1940 et arrêté du 2 novembre 1971).

- tous les actes administratifs se rapportant à l'appréhension, la gestion et la liquidation des successions, y compris en déshérence, qui ont été confiées au Domaine ;
- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- la liquidation-partage de communauté entre époux ou de succession et, le cas échéant, les actes notariés se rapportant à la gestion des successions gérées par le Domaine ;
- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant.

**Article 3 :** Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au Domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

**Article 4 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques

Gestion des patrimoines privés

<b>NOM - Prénom</b>
ARRIBART Maud
BIWAND Martial
CHOISY Isabelle
DESRAVINES José
FOYARD Hélène
HESS Bernard
SCHRAMBACH Claire
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
VICENTE Laëtitia
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise
WONG Lucie

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
BLANCHARD Patrice
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
DARMON Jonathan
HATTE Nadine
LE BRIS Gaël
MEDEUF Carhel
MORTBONTEMPS Françoise
PALUT Cécile
QUERO Dominique
SOLLIER Nicolas
VERNAY Patrice
WU Guanjing

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom</b>
AGZOU Rabia
BERGOGNE Yannick
BOTTON Catherine
CLAVERIE Sandra
DELAMARE Françoise
HUMBERT Nicolas
LEGOUAIL Barbara
ORIA Claudia

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-021

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID aux agents habilités à  
représenter l'expropriant devant les juridictions de  
l'expropriation



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

Ref : 2018-21

## ARRETE

### portant désignation des agents habilités à représenter l'expropriant devant les juridictions de l'expropriation

L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,

**VU** le code rural et de la pêche maritime, notamment son article R141-9 ;

**VU** l'arrêté du 10 janvier 2007 relatif à la désignation de commissaires du gouvernement auprès des sociétés d'aménagement foncier et établissement rural ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée à **M Frédéric LAURENT**, administrateur des finances publiques adjoint, et en cas d'absence ou d'empêchement de **M. Frédéric LAURENT**, délégation est donnée à **Mme Sihem AYADI**, **M. ERIC DAL-BUONO**, **M. Frédéric DOUCET**, inspecteurs principaux des finances publiques, à **M. Patrick VILLERONCE**, **Mme EVELYNE NEWLAND**, **Mme Françoise AUMAITRE- LOPATA**, **M. Frédéric CURTELIN**, inspecteurs divisionnaires des Finances publiques, à l'effet d'exercer la fonction de commissaire du Gouvernement adjoint auprès de la société d'aménagement foncier et d'établissement rural d'Île-de-France dans les conditions prévues aux articles R.141-9 et suivants du code susvisé.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 27 septembre 2016 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018

**Alain CAUMEIL**



Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-030

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID aux assistants des  
commissaires aux ventes d'Île-de-France

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-34

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1** - Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques, assistants des commissaires aux ventes, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- ◆ tous les actes de gestion (acceptation ou refus des propositions de remises, résolutions pour non enlèvement, restitutions, transferts de biens, courriers d'injonction) ayant trait à la réalisation des aliénations faites avec publicité et concurrence des objets et matériels qui lui sont remis sauf biens hors consommation courante ou susceptibles de comporter des matériaux dangereux ou présentant des risques ;

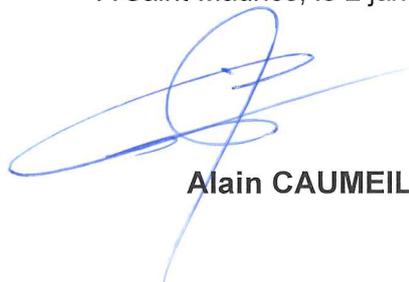
**Article 2** – En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom :

- ◆ Les procès verbaux de destruction et déconstruction dans le cadre du marché d'enlèvement des VHU (véhicules hors d'usage);
- ◆ L'instruction des réclamations relatives à l'activité de ventes mobilières ;
- ◆ Les acceptations de devis ;

- ◆ L'affectation de véhicules dans le cadre des demandes des services de police et de gendarmerie ;
- ◆ Le contrôle de régularisation définitive des ventes par adjudication ;
- ◆ Les statistiques trimestrielles.

**Article 3** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1er septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Contrôleurs des Finances Publiques  
 Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Attributions	Compétence territoriale
<b>IDF Fourrières</b>	JULIENNE Patricia	Fourrières administratives et judiciaires	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	LAVIELLE Philippe		
	DE BARROS Michel		
<b>IDF ADM1</b>	ANÉ Vincent	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 28, 75, 78, 91
<b>IDF ADM2</b>	NIGON Sheila	Tous biens à l'exception des véhicules de fourrières, des remises de scellés des juridictions, des objets trouvés et des biens des hébergés	Départements : 77, 92, 93, 94, 95
<b>JUSTICE</b>	Rachel CAUVAS	Monopole des juridictions, objets trouvés, biens des hébergés	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-031

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID aux cadres A de la  
Division procédures et contentieux du pôle ventes  
mobilières

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-36

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

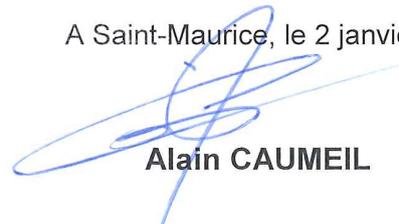
### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à **Mmes Honorine BLAIRON et Cécile MUGARD**, à **MM Mathieu GOMEZ et Adrien TIREL**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom :

- ◆ en matière d'appels d'offres, les approbations de soumissions pour la vente de biens mobiliers dans la limite d'un prix n'excédant pas 25 000€ et ne portant pas sur des matériaux dangereux ou présentant des risques ;
- ◆ en matière de cessions amiables, après approbation préalable de la direction, l'avis donné sur la valeur vénale du bien mobilier dans la limite n'excédant pas 25 000€ ;
- ◆ les locations de biens mobiliers jusqu'à 1 500€ ;
- ◆ les courriers d'accompagnement administratifs simples relatifs aux appels d'offres, aux cessions amiables, aux réclamations et aux marchés publics afférents à l'activité des ventes mobilières.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-025

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID aux cadres A du service  
contentieux du pôle GPP



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-26

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R2331-1 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

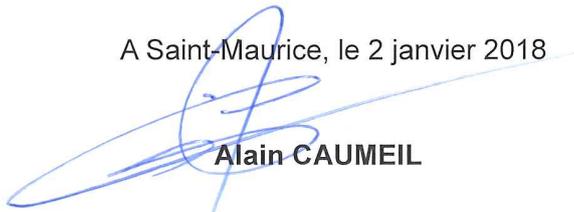
**VU** le décret du Président de la république du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale en qualité de directeur chargé de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée à **Mmes Lise WOLOSZYN et Christine BERGER, MM Johann LOZANO et Benjamin SINGER**, inspecteurs des finances publiques, à l'effet de me représenter dans les instances de toute nature devant les juridictions judiciaires et administratives, autres que le Conseil d'État, les Cours administratives d'appel et la Cour de Cassation.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018

  
**Alain CAUMEIL**

  
**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-024

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID aux cadres A et B du  
pôle évaluations

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REF : 2018-24

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles R1212-19 et suivants, R3221-1 et suivants, R4111 et suivants, D3221-4 et D1212-25 ;

**VU** le décret n° 2015-980 du 31 juillet 2015 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement ;

**VU** le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 modifié relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques de classe normale, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des finances publiques, mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer, dans la limite de leurs attributions et compétences, en mon nom, lorsqu'ils n'excèdent pas un montant de 600 000 € en valeur vénale et de 60 000 € en valeur locative :

- les avis du domaine ;
- les promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France et affichée dans les locaux de la direction nationale d'interventions domaniales.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**



**MINISTÈRE DE L'ACTION  
ET DES COMPTES PUBLICS**

**Annexe à l'arrêté du 2 janvier 2018 portant délégation de signature en matière d'avis du domaine, promesses de vente et adhésions à l'ordonnance d'expropriation.**

Nom du délégataire	Grade
Myriam ABRAHAMI	Inspectrice des finances publiques
Cécile ARRIGO	Inspectrice des finances publiques
Nicolas BODIN	Inspecteur des finances publiques
Lionel BORDE	Inspecteur des finances publiques
Franck BORDES	Inspecteur des finances publiques
David BOURGEAT-LAMI	Inspecteur des finances publiques
Marie-Louise CHANJOU	Contrôleuse principale des finances publiques
Sandrine COLAS	Inspectrice des finances publiques
Florence COLLART	Inspecteur des finances publiques
Raphaël CORREIA RIBEIRO	Inspecteur des finances publiques
François COTTALORDA	Inspecteur des finances publiques
Lionel COUZON	Inspecteur des finances publiques
Cyrille DEHAYES	Contrôleur principal des finances publiques
Mohamed DE LORGERIL	Inspecteur des finances publiques
Fabrice DENYS	Inspecteur des finances publiques
Elodie DURAND	Inspectrice des finances publiques
Jérôme ELOUNDOU	Inspecteur des finances publiques
Dominique GODET	Inspecteur des finances publiques
Anna GOMAN	Inspectrice des finances publiques
Philippe GIBERT	Inspecteur des finances publiques
Gildas GUYADER	Contrôleur principal des finances publiques
Patrice HECHINGER	Inspecteur des finances publiques
Patrick HERBAUT	Contrôleur principal des finances publiques
Danielle LEFEUVRE-LE VAN HUY	Inspectrice des finances publiques
Carole LE MADEC	Inspectrice des finances publiques
Eric LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Raphael LESAGE	Inspecteur des finances publiques
Muriel LOUIS	Inspectrice des finances publiques
Frédéric LUNETEAU	Inspecteur des finances publiques
Elena MAN	Inspectrice des finances publiques
Laurence MARAMBAT	Inspectrice des finances publiques
Mohamed MAALOU	Inspecteur des finances publiques
Brigitte MEAK	Inspectrice des finances publiques
Philippe MOJAK	Inspecteur des finances publiques
Nicole NAVATEL	Inspectrice des finances publiques
Tony PESOU	Inspecteur des finances publiques
Katell PETITFRERE- GOULFIER	Inspecteur des finances publiques
Pierre RENUCCI	Inspecteur des finances publiques
Rosalie SIMEONI-HUYNH	Inspectrice des finances publiques
Jérémy THEROND	Inspecteur des finances publiques
Céline THIOLLIER	Inspectrice des finances publiques
Béatrice VERGEROLLE	Contrôleur des finances publiques
Patrice VUILLEMIN	Inspecteur des finances publiques
Amaury WATTELEZ	Inspecteur des finances publiques

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-026

Arrêté portant délégation de signature de M. Alain  
CAUMEIL, directeur de la DNID aux enquêteurs du pôle  
GPP



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-30

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administrateur général des finances publiques de classe normale, directeur de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret du Président de la République du 11 septembre 2017 portant nomination de Monsieur **Alain CAUMEIL** administrateur général des finances publiques, en qualité de directeur de la direction nationale d'interventions domaniales.

### ARRÊTE :

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom en matière de successions gérées par le domaine et dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- les inventaires prévus à l'article 1344 du code de procédure civile ;
- la signature des autorisations de vendre les biens mobiliers par un tiers dans la limite de 5000 euros ;
- les réquisitions et procès-verbaux de levée de scellés ;
- les reçus et décharges d'objets, papiers, or, bijoux, sommes d'argent, carnets de caisse d'épargne, titres et valeurs mobilières ;
- la liquidation-partage de communauté entre époux ou de succession et, le cas échéant, les actes notariés se rapportant à la gestion des successions gérées par le domaine ;

- la délivrance de legs particuliers ;
- la régularisation des actes notariés engagés par le défunt de son vivant.

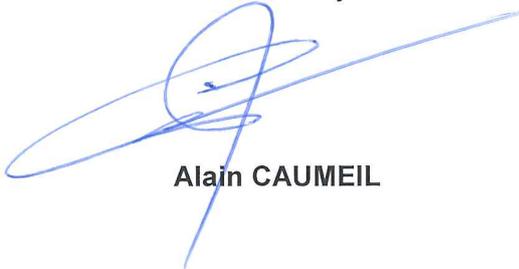
## **Article 2**

Délégation est également donnée à effet de procéder à l'ouverture de tous coffres-forts loués par une personne dont l'administration et la liquidation de la succession a été confiée au domaine, et d'en retirer les objets qui y sont contenus.

## **Article 3**

La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Alain CAUMEIL**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des inspecteurs des finances publiques  
Enquêteurs Pôle Gestion des patrimoines privés

<b>Nom - Prénom - Grade</b>
Gibelin Muriel, inspectrice
L'Hopitalier Jean-Noël, inspecteur
Poisson Sébastien, inspecteur
Rayrolles Gilles, inspecteur
Retaud Annie, inspectrice
Cacaly Catherine, inspectrice

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-018

Arrêté portant délégation de signature de Mme  
Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la  
DNID au cadre A du SOV



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES  
3, avenue du Chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-40

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret n° 2011-1853 du 9 décembre 2011 modifiant certains seuils du code des marchés publics ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** - Délégation de signature est donnée à **Mme Caroline FOURNEL**, responsable du service « Organisation des ventes », inspectrice des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, les actes suivants :

- l'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (publicité) dont le montant HT n'excède pas 15 000€ (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
- les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;

- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

**Article 2 :** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Anne-Marie CHEVALIER**

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-014

Arrêté portant délégation de signature de Mme  
Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la  
DNID aux agents du pôle PPR

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-25

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'interventions domaniales,**

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret n°2004-1085 du 14 octobre 2004 relatif à la délégation de gestion dans les services de l'Etat ;

**VU** le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délègue sa signature d'ordonnateur secondaire pour les opérations de la direction nationale d'interventions domaniales relatives à l'ordonnancement des dépenses de fonctionnement et d'investissement, aux recettes non fiscales assignées auprès du Comptable spécialisé du domaine (CSDOM), du Contrôle budgétaire et comptable ministériel (CBCM) Finances, et du Directeur départemental des finances publiques du Val de Marne, dans la limite exclusive de 5000 € à :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- M. Ziane MAHNI, agent administratif des finances publiques.
- Mme Iman BEN EL MANNOUBI, agente administrative des finances publiques,

**Article 2** : Délègue sa signature pour effectuer les ordres de restitution sans ordonnancement préalable de la direction nationale d'interventions domaniales à :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques.

**Article 3** : Délègue sa signature pour réaliser les dépenses sur cartes d'achat de la DNID au titre des programmes 156 et 907 dans la limite des plafonds fixés individuellement auprès de la BNP :

- M. Michel BATY, inspecteur des finances publiques,
- Mme Iman BEN EL MANNOUBI, agente administrative des finances publiques,
- Mme Viviane TARTE, agente administrative des finances publiques,
- M. Thierry DOUY, agent administratif des finances publiques,
- M. Eddy Riant, agent administratif des finances publiques.

**Article 4** : Délègue sa signature pour valider les frais de déplacements du portail FDD au titre des programmes 156 et 907 pour la DNID dans la limite de 5000 € :

- M. Christian TEXIER, inspecteur des finances publiques,
- Mme Iman BEN EL MANNOUBI, agente administrative des finances publiques,
- M. Ziane MAHNI, agent administratif des finances publiques.

**Article 5** : Délègue sa signature aux personnes suivantes pour valider dans l'application Chorus les engagements juridiques, les recettes non fiscales, les demandes de paiement, et certifier les services faits relevant du périmètre du centre de services partagés de la Direction nationale d'interventions domaniales, dans le cadre des délégations de gestion réalisées par les délégants :

- Mme Sylvie ALBANHAC, inspectrice divisionnaire des finances publiques
- Mme Annick GUY, contrôlease principale des finances publiques,
- Mme Christelle LE ROUZIC, contrôlease principale des finances publiques,
- M. Victor DUONG, agent administratif des finances publiques,
- Mme Sophie CHANTELAUZE, agente administrative des finances publiques,
- Mme Monelle MARIE-LUCE, agente administrative des finances publiques,
- Mme Dieulène CYRIL, agente administrative des finances publiques,
- M. Emmanuel BERIDOT, agent administratif des finances publiques,
- Mme Sabrina DJERROUD, agente administrative des finances publiques.
- M. Christophe MOURET contrôleur des finances publiques

**Article 6** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1er septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



Anne-Marie CHEVALIER

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-019

Arrêté portant délégation de signature de Mme  
Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la  
DNID aux cadres A des CAV



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3, avenue du Chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-42

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales**

**VU** le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L3211-17 et suivants et D3221-16 ;

**VU** le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup> :** Délégation de signature est donnée aux commissaires aux ventes, à l'effet de signer, en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- L'engagement juridique des frais de vente liquidés hors procédure de marché public (gardes meubles, expertises,...) dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou, pour les prestations à exécution excessive, sur une année) ;
- Les bons de commandes de prestations inférieures à 15 000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la direction nationale d'interventions domaniales ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

**Article 2 :** En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire, l'assistant a délégation pour signer en mon nom dans la limite de leurs attributions et compétences définies en annexe au présent arrêté :

- L'engagement juridique des frais de ventes liquidés hors procédure de marché public dont le montant HT n'excède pas 15 000 € (par unité de prestation ou pour les prestations à exécution excessive sur une année) ;
- Les bons de commande de prestations inférieures à 15000 € HT, le contrôle des factures et la transmission pour ordonnancement des marchés publics passés par la DNID ;
- L'instruction et la liquidation des frais de garde.

### **Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement du commissaire « Justice – Objets trouvés – Hébergés », **M. Rachid HAMOUNI**, inspecteur des finances publiques, a délégation pour signer en mon nom et dans la limite des attributions et compétences de ce commissariat :

- l'attestation du service fait des prestations afférentes à l'organisation des ventes mobilières dans le cadre d'un marché public ;
- l'instruction et la liquidation des frais de garde.

### **Article 4**

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Rachid HAMOUNI**, responsable du magasin domanial d'Île-de-France, délégation est donnée à **M. Paul LABICHE**, contrôleur des finances publiques, à l'effet de signer, en mon nom, dans la limite des attributions et compétences du CAV « Justice-Objets trouvés-Hébergés ».

**Article 5:** La présente délégation annule et remplace la délégation consentie 1er septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice le 2 janvier 2018



**Anne-Marie CHEVALIER**

ANNEXE 1 A L'ARRÊTÉ du 2 JANVIER 2018  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Inspecteurs des Finances Publiques  
 Commissaires aux ventes - Pôle Ventas Mobilières

Nom – Prénom	Compétence territoriale
EL MANOUZI Amal	Départements : 77, 92, 93, 94, 95.
BRUNET Claire	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
KUPELIAN Marilyne	Départements : 28, 75, 78, 91.
PITOT Sandrine	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.

BOURQUIN Christophe	Départements : 1, 7, 26, 38, 42, 69, 73, 74
CHINIARD Christine	Départements : 04, 05, 06, 13, 83, 84
CLAUDOT- ROY Thierry	Départements : 8, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
DAVID Aurélie	Départements : 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72.
DAVID Florie	Départements : 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
GAZUR Michel	Départements : 3, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
LEIZOUR Johann	Départements : 2, 27, 59, 60, 62, 76, 80
MARTIN Olivier	Départements : 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
RANGER Aurélie	Départements : 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
CASTANG Karine	Départements : 9, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018  
 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
 Liste des Contrôleurs des Finances Publiques  
 Pôle Ventes Mobilières

CAV	Nom – Prénom	Compétence territoriale
IDF Fourrières	JULIENNE Patricia	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95.
	LAVIELLE Philippe	
	DE BARROS Michel	
IDF ADM1	ANÉ Vincent	Départements : 28, 75, 78, 91
IDF ADM2	NIGON Sheila	Départements : 77, 92, 93, 94, 95
JUSTICE	Rachel CAUVAS	Départements : 28, 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95

CAV	Nom – Prénom	Compétences territoriales
BORDEAUX	BUISSON Emmanuelle	Départements 16, 24, 32, 33, 40, 47, 64, 65
	MESPOULEDE Arnaud	
DIJON	DOUSSE-PLANTE Bruno	Départements 10, 21, 25, 39, 45, 58, 70, 71, 89, 90
	NARDON Christine	
LILLE	FOUBERT Béatrice	Départements 02, 27, 59, 60, 62, 76, 80
	TELLIER Aurélien	
LYON	DELADERIERE Soazig	Départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, 73, 74
	HUBERT Carole	
MARSEILLE	CHALEROUX Roselyne	Départements 04, 05, 06, 13, 83, 84
	PADOVANI Valérie	

<b>CAV</b>	<b>Nom – Prénom</b>	<b>Compétences territoriales</b>
<b>MOZAC</b>	ETIENNE Brigitte	Départements 03, 15, 18, 19, 23, 36, 43, 48, 63, 87
	FERCHAUX Jocelyn	
<b>NANCY</b>	MOSNAT Thierry	Départements 08, 51, 52, 54, 55, 57, 67, 68, 88
	MARTIN Catherine	
<b>POITIERS</b>	REYNAUD Bernard	Départements 17, 37, 41, 44, 49, 79, 85, 86
	MERIGUET François	
<b>RENNES</b>	GESTALIN Servan	Départements 14, 22, 29, 35, 50, 53, 56, 61, 72
	NIJEAN Christine	
<b>TOULOUSE</b>	GRACZYK Jean	Départements 09, 11, 12, 30, 31, 34, 46, 66, 81, 82
	CAZALS Pierre	

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-015

Arrêté portant délégation de signature de Mme  
Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la  
DNID aux cadres A du pôle GPP



## DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

### DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles  
94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-27

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales

- VU le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;
- VU le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;
- VU le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- VU le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;
- VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux inspecteurs des Finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de la compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 50 000 € ;
- les autorisations de paiement jusqu'à 50 000€ ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale



(CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 50 000 € ;

- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 50 000€.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Anne-Marie CHEVALIER**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018 PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des inspecteurs des finances publiques

Gestion des patrimoines privés

<b>NOM - Prénom</b>
ARRIBART Maud
BIWAND Martial
CHOISY Isabelle
DESRAVINES José
FOYARD Hélène
HESS Bernard
SCHRAMBACH Claire
SOTTEAU Arnaud
TANCRE Marion
THACH Chrisna
THIEBAUT BARLATIER DE MAS Arnaud
VICENTE Laëtitia
VU NGOC Emmanuel
WOLOSZYN Lise
WONG Lucie

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-016

Arrêté portant délégation de signature de Mme  
Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la  
DNID aux cadres B du pôle GPP



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-28

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

**L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales**

**VU** le code civil , notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux contrôleurs des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 10 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 10 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 10 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 10 000 €.



**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1er septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Île-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Anne-Marie CHEVALIER**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018  
PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE  
Liste des contrôleurs des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom
BLANCHARD Patrice
CENTRES Sophie
CHEYROUSE Martine
DARMON Jonathan
HATTE Nadine
LE BRIS Gaël
MEDEUF Carhel
MORTBONTEMPS Françoise
PALUT Cécile
QUERO Dominique
SOLLIER Nicolas
VERNAY Patrice
WU Guanjing

Direction nationale d'Interventions domaniales (DNID)

IDF-2018-01-02-017

Arrêté portant délégation de signature de Mme  
Anne-Marie CHEVALIER, ordonnateur secondaire de la  
DNID aux cadres C du pôle GPP



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION NATIONALE D'INTERVENTIONS DOMANIALES

3 avenue du chemin de Presles

94417 Saint Maurice cedex

☎ 01 45 11 62 00

REFERENCES : 2018-29

## ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

### L'administratrice des finances publiques, ordonnateur secondaire de la direction nationale d'Interventions domaniales

**VU** le code civil, notamment ses articles 809 et suivants ;

**VU** le code de procédure civile, notamment ses articles 1342 et suivants ;

**VU** le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** le décret 2017-1423 du 2 octobre 2017 pris en application de l'article 75 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

**VU** l'arrêté du 23 décembre 2006 modifié relatif à la direction nationale d'interventions domaniales ;

**VU** l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation des pouvoirs d'ordonnateurs secondaires du ministre de l'action et des comptes publics.

### ARRÊTE :

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation de signature est donnée aux agents des finances publiques mentionnés en annexe au présent arrêté, à l'effet de signer en mon nom, dans la limite de compétence territoriale de la direction nationale d'interventions domaniales :

- toutes pièces se rapportant au compte 907 « Opérations commerciales du Domaine » dans la limite de 5 000 € ;
- les autorisations de paiement dans la limite de 5 000 € ;
- les ordres de paiement concernant les dépenses sur crédits budgétaires se rapportant aux successions en déshérence ou sur le compte d'affectation spéciale (CAS) « Gestion du patrimoine immobilier de l'État » se rapportant aux biens sans maître jusqu'à 5 000 € ;
- les ordres de restitution à des héritiers ou légataires jusqu'à 5 000 €.

**Article 2** : La présente délégation annule et remplace la délégation consentie le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Ile-de-France.

A Saint-Maurice, le 2 janvier 2018



**Anne-Marie CHEVALIER**

ANNEXE A L'ARRÊTÉ DU 2 JANVIER 2018

PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

Liste des agents des finances publiques  
Gestion des patrimoines privés

Nom - Prénom
AGZOU Rabia
BERGOGNE Yannick
BOTTON Catherine
CLAVERIE Sandra
DELAMARE Françoise
HUMBERT Nicolas
LEGOUAIL Barbara
ORIA Claudia